

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix Travail Patrie  
\*\*\*\*\*  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
\*\*\*\*\*  
SECRETARIAT GENERAL  
\*\*\*\*\*  
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES  
\*\*\*\*\*  
SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL  
ET DE LA MAINTENANCE  
\*\*\*\*\*  
Service des Marchés Publics

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
\*\*\*\*\*  
MINISTRY OF HIGHER EDUCATION  
\*\*\*\*\*  
GENERAL SECRETARIAT  
\*\*\*\*\*  
DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS  
\*\*\*\*\*  
SUB DEPARTMENT OF MAINTENANCE,  
MATERIAL AND BUDGET  
\*\*\*\*\*  
Public Contracts Service  
\*\*\*\*\*

DECISION N° 18260158 /D/MINESUP/SG/DAG/SDBMM/SMP/ DU 28 AVR 2026

PORTANT ANNULATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°05/AONO/MINESUP/SIGAMP/CIPM/2025 DU 20 AOUT 2025 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE L'ENQUETE PILOTE SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,**

- Vu la constitution ;
- Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics en ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2012/433 du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°05/AONOCIPM/2025 du 20 août 2025 relatif au recrutement d'un consultant en vue de l'enquête pilote sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'Enseignement Supérieur;
- Vu la correspondance n°02424-26/L/PR/MINMAP/SG/DAJ/BS du 31 Mars 2026 du Ministre Délégué à la Présidence de la République, Chargé des Marchés Publics autorisant l'annulation de l'appel d'Offres n°05/AONO/MINESUP/SIGAMP/CIPM/2025 du 20 Août 2025.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°05/AONOCIPM/2025 du 20 août 2025 est annulé.

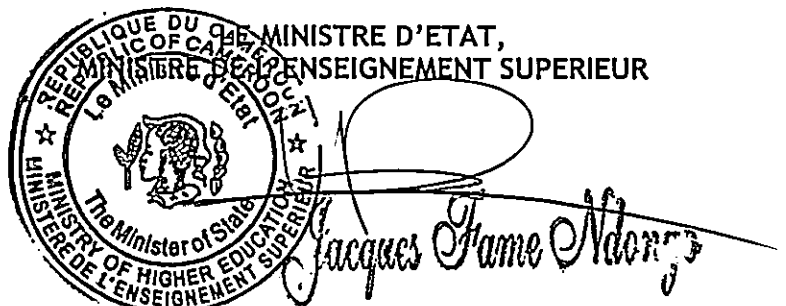
**Article 2 :** cette annulation met fin à la procédure d'exécution ainsi qu'à tous les effets juridiques qui en découlent.

**Article 3 :** la présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin, conformément à la réglementation en vigueur.

**Ampliations :**

- MINMAP
- ARMP
- SMP/MINESUP
- CHRONO/ARCHIVES.

LE MINISTRE D'ETAT,  
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



Jacques Fame Ndongo